
RÉSOLUTION 2016-CX659-02-R4410

relative à la nomination du directeur du Service des communications

Adoptée par le comité exécutif de l'Université du Québec à Trois-Rivières lors de la 659^e réunion (extraordinaire) tenue le 13 juillet 2016.

CONSIDÉRANT les articles 17 b), 40 et 42 a) et b) de la Loi sur l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 5 du Règlement général 6 « Ressources humaines » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 5.3 g) du Règlement no 1 – Règlement de régie interne de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT le Règlement no 3 « L'organisation administrative de l'Université du Québec à Trois-Rivières »;

CONSIDÉRANT le Règlement concernant les concours pour l'engagement du personnel non enseignant de l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 2005-CA498-06-R4948 M, 25 avril 2005);

CONSIDÉRANT le Protocole établissant les conditions de travail des cadres de l'Université du Québec à Trois-Rivières (résolution 2002-CA473-18-R4573, 25 novembre 2002);

CONSIDÉRANT la résolution 2016-CX655-08.02-R4377 (16 mai 2016) relative à la modification de la description de fonctions du poste de directeur du Service des communications et à la nomination des membres du comité de sélection pour le choix de ce directeur;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

SUR PROPOSITION DE MADAME CAROLE NEILL DÛMENT APPUYÉE PAR MONSIEUR PIERRE MORIN, IL EST RÉSOLU :

- 1° de nommer monsieur Yvon Laplante à titre de directeur du Service des communications;
- 2° de mandater le vice-recteur aux ressources humaines pour fixer les conditions de travail, la rémunération et la date d'entrée en fonction du directeur du Service des communications, et ce, conformément au Protocole établissant les conditions de travail des cadres de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par : _____

Marylène Drouin
Secrétaire générale